

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 20 mars 2015 d'Eau-Secours-Briançonnais (ESB)

Cette année notre assemblée générale s'est tenue à St Chaffrey, salle du Serre d'Aigle. Nous n'étions pas aussi nombreux que nous l'aurions souhaité mais beaucoup d'autres manifestations avaient lieu ce même soir. Nous avons choisi cette date pensant que de nombreux adhérents, résidents permanents et secondaires, seraient sur place ce week-end d'élections départementales.

Ouverture de la séance et rappel des principes fondateurs d'ESB :

(présenté par Yves MITTAINE, président)

Sur le plan des principes, nous soutenons que l'eau est une **ressource vitale, indispensable pour tout être humain, que c'est un bien public fragile et patrimonial** (c'est-à-dire que nous transmettons à nos enfants). Il en résulte que **ce n'est pas une marchandise et qu'elle ne doit pas être soumise à la « marchandisation »**.

Nous nous inscrivons dans le cadre général des actions du « Mouvement Européen pour l'Eau » (<http://europeanwater.org>) dont l'objectif est de **renforcer la reconnaissance de l'eau comme un bien commun et l'accès à l'eau comme un droit fondamental universel**.

Or, vous le savez bien, la situation au plan mondial est très loin d'être brillante : 750 millions d'habitants de cette planète sont privées d'accès à l'eau potable, 1,3 milliard ne disposent pas d'installations sanitaires ! Pourtant l'eau est essentielle pour la santé. Les maladies qui résultent du manque d'eau potable et d'assainissement tuent abondamment.

Et malheureusement, nous observons trop souvent que **les principes auxquels nous sommes attachés sont loin d'être adoptés par les instances officielles** (nationales ou européennes, notamment).

Rapport moral *(par Yves MITTAINE) :*

Par rapport aux actions proposées et votées à la dernière AG (29 novembre 2013), un certain nombre ont été conduites, d'autres pas : il y a eu d'autres sujets à traiter en priorité, les forces vives de l'association sont limitées et ne permettent pas de tout faire.

Le travail effectué par le CA *(par Danièle LAVIN, secrétaire du Bureau) :*

Cette année 2014 le nombre d'adhérents est de 253. Beaucoup de difficultés pour mobiliser sur les 13 communes de la CCB. Toujours beaucoup d'adhérents à Monétier et une baisse sur les autres communes.

Le CA a eu beaucoup d'activité : 13 réunions de CA, 6 réunions du groupe de travail « tarification », 18 mails circulaires aux adhérents (dont 11 mails d'information et 7 appels à participer), 1 réunion (seulement) avec le Président de la CCB, 1 réunion avec le vice-président (M. Sevrez), 4 réunions avec des élus communautaires, nombreux mails de réponses individuelles aux adhérents, plusieurs lettres ou mails au Président de la CCB, 2 présences au Conseil communautaire, plusieurs réunions diverses (CCSPL-Commission consultative des services publics, Municipalités de La Salle et de Monétier, paiement collectif des factures eau et assainissement à Monétier, EDSB, manifestation STOP-TAFTA ...).

Une centaine d'adhérents a participé à l'envoi de lettres à leur conseillers communautaires, les incitant à intervenir auprès du président de la CCB sur la renégociation du contrat de DSP Assainissement avec la SEERC.

Présence d'ESB sur le marché un mercredi à Briançon pour interpeller les candidats aux élections municipales et aller à la rencontre des citoyens (voir photo sur notre site) ; présence au marché aux bestiaux d'automne à Monétier.

Les sujets nouveaux abordés depuis l'AG précédente (YM) :

1. travail sur la tarification de l'eau en vue de la pose de compteurs sur plusieurs communes.

Rencontres avec MM. Michelon (adjoint de La Salle les Alpes), et Joël Pruvost (président de la RBEA : régie de l'eau de Briançon).

Plusieurs réunions du groupe de travail => bonne connaissance des différents aspects d'un barème de tarification ; pas simple de construire un barème respectant parfaitement nos critères : qu'il soit équitable, peu coûteux en gestion, et encourageant à une utilisation raisonnée de l'eau.

2. ce qui se passe au Monétier.

Le processus de mise en place des compteurs est engagé (sous l'injonction du préfet : sa dérogation n'est pas renouvelée).

La commission extra municipale sur l'Eau : elle ne fonctionne pas malgré les sujets de travail identifiés lors de 2 premières réunions, qui n'ont été suivies d'aucune autre.

3. appel à participer aux actions « STOP-TAFTA ».

A l'appel du collectif « Stop-Tafta » du Briançonnais (adresse mail : stoptafta05@laposte.net , site national : www.collectifstoptafta.org), nous avons participé à la manifestation du 11/10/2014 à L'Argentière, nous vous avons invités à y participer, et nous avons apporté un petit soutien financier. Pourquoi ?

La négociation en cours, très opaque, de « traités transatlantiques » notamment entre l'Europe et les Etats-Unis comporte à notre avis des risques graves pour l'avenir des services publics en général, dont en particulier celui de l'eau + assainissement auquel notre association est précisément attachée.

Ce risque tient au fait que l'un des traités (le « TISA », sur les services) pourrait stipuler la mise en concurrence systématique entre privé et public de tous les services publics (sauf quelques exceptions). Pour nous cela veut dire, à terme, la privatisation et la marchandisation des services de l'eau + assainissement, partout.

La manifestation du 11/10/14 a été un succès au plan local (plus de 100 participants à l'Argentière), national et européen. A noter que la mobilisation est considérablement plus forte en Allemagne, et aussi en Irlande par exemple, qu'en France ... Il est important de continuer, et **nous vous invitons à participer aux événements préparés à Briançon pour la prochaine journée « Stop-Tafta » européenne, le 18 avril prochain.**

Les sujets déjà abordés lors de précédentes AG (YM) :

4. Pétition européenne (ICE : Initiative Citoyenne Européenne).

Cette pétition visait à s'opposer à la marchandisation de l'eau. Nous vous avons appelés à y participer en février 2013. Elle a recueilli près de 2 millions de signatures sur toute l'Europe, ce qui est un record absolu. Mais si la participation a été massive en Allemagne (1,2 millions !) elle n'a pas atteint, en France, le seuil minimum pour être prise en considération

...

A ce jour, la Commission européenne a trouvé des moyens pour ne pas donner suite à cette action (malgré les règles de la Communauté qui permettent au public de demander des modifications législatives, à condition que le projet soit soutenu par au moins un million de

citoyens issus de 7 Etats membres). Ce combat est loin d'être terminé, et rejoint le point 3 ci-dessus.

5. Actions relatives au contrat de DSP Assainissement : la renégociation CCB/SEERC.

- a-** Toujours le même refus de communication de la part de la SEERC. Poursuite d'une communication très insuffisante avec la CCB.
- b-** Réunions pour paiements groupés (Monétier + quelques adhérents de communes voisines) : 2 réunions en 2014, et 2 en 2015. Environ 80 factures payées ainsi (en signe de protestation) et remises par nous-mêmes à la SEERC et au Trésor Public.
- c-** Questions aux candidats aux municipales de mars 2014. Envoi à 25 destinataires, 5 réponses.
- d-** Demande de rendez-vous à Mr Fardella par courrier en juillet 2014. Réponse (positive : cf. point f ci-dessous) ... en janvier 2015.
- e-** Envoi par les adhérents de lettres aux conseillers communautaires en septembre 2014. Une centaine de lettres envoyées. Taux de réponse minime, mais elles ont été lues. Nous vous avons diffusé la réponse de Mr Fardella (reçue en décembre) avec nos commentaires. Tout en disant qu'elle « ne lâche rien », la CCB répond négativement aux demandes réitérées d'une étude indépendante sur les conditions d'une rupture du contrat de DSP. De même, elle ne donne pas suite à notre demande que la Commission de Contrôle Financier de la DSP soit enfin mise au travail.
- f-** Réunion à la CCB le 3 février 2015, avec intervention téléphonique de P. du Fau de Lamothe (expert pour le compte de la CCB).
Principaux points relevés pendant cette réunion :
La SEERC se plaint du faible niveau de rentabilité de cette DSP. Constatant une baisse des volumes facturés, elle prévoit de faire jouer fin 2015 la clause d'ajustement des prix de l'avenant n°1 dont nous clamons depuis des années qu'elle est inacceptable. Elle a exercé un chantage sur la CCB (concernant la mise en construction de la nouvelle STEP de Névaiche), ce qui a amené cette dernière à demander au Tribunal administratif l'application de la clause d'arbitrage prévue au contrat. Les résultats sont attendus courant avril 2015.

A suivre, évidemment, de près.

Mais, en ne mettant toujours pas au travail la Commission de Contrôle Financier de la DSP (qu'elle a pourtant créée en février 2013 ... !), la CCB ne fait rien pour mettre véritablement en place un contrôle de l'exécution, par le délégataire, de ce contrat.

VOTE sur le Rapport moral : approuvé à l'unanimité

Rapport financier (présenté par Gaby BELLET, trésorier) :

Les chiffres correspondant à la période du 30/11/2013 au 31/12/2014 ont été présentés à l'AG. Ils sont disponibles sur demande auprès de l'association.

VOTE sur le Rapport financier : approuvé à l'unanimité

Validation des adhésions pour 2015 :

Montant des cotisations 2015 (inchangé par rapport à 2014) :
10€ individuel, 15€ foyer, cotisation de soutien à partir de 25€.

VOTE sur les cotisations 2015 : approuvé à l'unanimité

Les orientations de l'association pour 2015

Dans le débat, différents points ont été abordés par les participants :

- Les difficultés dans les relations avec la CCB ont été relevées et commentées : c'est incompréhensible, à quoi cela tient-il ? pourquoi ne pas « s'expliquer » avec les élus ? comment cela se passe-t-il entre la CCB et le monde associatif en général ?
- Sur le paiement collectif des factures, organisé depuis des années à Monétier : organiser la même chose dans les autres communes ?
- La diffusion d'information par courrier pour les adhérents qui ne sont pas équipés d'internet.

Considérant qu'il y a là des enjeux majeurs, nous continuerons à soutenir les actions sur les traités transatlantiques et à inviter nos adhérents et sympathisants à y participer.

La prochaine occasion sera la journée européenne « STOP-TAFTA », le samedi 18 avril prochain, qui donnera lieu à des manifestations dans le briançonnais.

Sur l'installation des compteurs dans plusieurs villages, et la mise en place concomitante de nouveaux barèmes de tarification, nous serons aux côtés des habitants pour veiller à ce que l'intérêt général des usagers soit bien pris en compte, et que soit favorisé un usage raisonné de l'eau.

Au sujet du Contrat de DSP Assainissement, nous serons vigilants sur les décisions que prendra la commission arbitrale et les informations que la CCB nous donnera à leur sujet. Nous informerons les usagers en conséquence.

Par ailleurs, nous demandons toujours que :

- la Commission de Contrôle Financier se réunisse et travaille dès maintenant pour préparer les années à venir.
- la CCB fasse réaliser l'étude de faisabilité d'une rupture du contrat.
- la CCB demande l'intervention de la Chambre régionale des Comptes.

Enfin, à plus long terme, nous serons attentifs à l'application de la loi, votée tout récemment à l'assemblée nationale, qui rend obligatoire le transfert par les communes vers les intercommunalités, des compétences concernant l'eau et l'assainissement, avec une entrée en vigueur fin 2017 au plus tard. L'appétit des compagnies des eaux, notamment de la SEERC – Lyonnaise des Eaux – GDF SUEZ, qui connaît bien le Briançonnais, devrait se manifester envers la CCB ...

Election du CA

Se présentent :

Gaby BELLET, Ginette CLERGET, Françoise DOULAT, Denis FEUILLASSIER, Pierre GENDRON, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Yves MASSET, Jacques MATHON, Yves MITTAINE, Stéphane RAMOND, Patrick REY.

VOTE pour le CA : les 12 candidats sont élus à l'unanimité

Le président remercie l'assistance et lève la séance. Il propose de poursuivre les échanges autour d'un verre

— — —